

**DISCOURS DE MADAME LA
VICE-PRESIDENTE DE LA
REPUBLIQUE A L'OUVERTURE DU
VII^{ème} CONGRES DE L'ASSOCIATION
DES HAUTES JURIDICTIONS DE
CASSATION DES PAYS AYANT EN
PARTAGE L'USAGE DU FRANÇAIS**

Cotonou, Palais des Congrès, le 30 juin 2022

- ✓ **Monsieur le Président de la Cour de cassation du Liban, Président du bureau de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays Ayant en Partage l'Usage du Français,**
- ✓ **Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République du Bénin,**
- ✓ **Monsieur le Président de la Cour Suprême du Bénin,**
- ✓ **Monsieur le Secrétaire Général de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays Ayant en Partage l'Usage du Français,**
- ✓ **Monsieur le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie,**

- ✓ **Mesdames et Messieurs les Présidents des Hautes Juridictions de cassation ici présents,**
- ✓ **Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation du Bénin,**
- ✓ **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**
- ✓ **Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,**
- ✓ **Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Bénin,**
- ✓ **Mesdames et Messieurs les Experts communicateurs,**
- ✓ **Distinguées personnalités ici présentes,**
- ✓ **Mesdames et Messieurs les participants au présent Congrès,**

- ✓ **Mesdames et Messieurs de la famille judiciaire du Bénin,**
Mesdames, Messieurs.

Le Bénin s'honore d'accueillir ce jeudi 30 juin 2022, les travaux du 7^{ème} congrès de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays Ayant en Partage l'Usage du Français, (AHJUCAF). C'est donc avec un réel plaisir qu'au nom du Président de la République Patrice TALON, je souhaite la bienvenue à nos distingués et illustres hôtes en cette terre d'hospitalité, ce pays épris de paix, de justice, de liberté et de progrès social qu'est le Bénin. Je remercie les autorités judiciaires venues des quatre coins du monde francophone pour la tenue de cette rencontre de haut niveau des juridictions de cassation. C'est une fierté pour nous d'accueillir pour la deuxième fois les assises de ce creuset de

coopération et d'intégration juridique du monde francophone.

Mes remerciements à Monsieur le Directeur des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour sa présence à nos côtés. Votre institution, Monsieur le Directeur, accompagne l'AHJUCAF depuis sa création tant au plan technique, matériel que financier. Les Exécutifs de tout l'espace francophone, par ma voix, vous expriment leur profonde gratitude pour l'attachement de l'OIF à l'idéal démocratique, l'Etat de droit et au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Mesdames et Messieurs,

Depuis sa création en 2001, l'un des objectifs principaux visés par le réseau l'AHJUCAF, c'est le

renforcement et la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie dans tout l'espace francophone en vue de l'avènement d'un monde de paix, d'égalité, de justice et de développement humain durable.

Depuis ce temps, les nombreuses actions menées par le réseau dans cette visée y contribuent. Nous pouvons entre autres citer :

- Les formations dispensées sur le cadre juridique de la répression du terrorisme et du crime international organisé successivement à Bamako en 2016, à Niamey en 2017 et à Dakar en 2018 pour outiller nos pays aujourd'hui et en majorité confrontés aux crimes organisés ;
- L'engagement du réseau dans la problématique de l'Open Data et celle de la diffusion de la jurisprudence des cours suprêmes judiciaires à travers l'organisation des séminaires régionaux

de renforcement des capacités des organes de diffusion de la jurisprudence au sein des cours membres à Beyrouth, Cotonou et Dakar ;

- Le renforcement des stratégies de diffusion de la jurisprudence des cours suprêmes judiciaires par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au cours du dernier congrès de l'AHJUCAF tenu à Beyrouth du 13 au 14 juin 2019 en vue de l'accessibilité sous toutes ses formes des citoyens à la justice rendue au nom de tous ;
- Etc...

Mesdames, Messieurs ;

L'exigence d'accessibilité des décisions de justice impose le devoir de mettre à la portée, à la

disposition de tous nos citoyens, les décisions de nos juges afin qu'ils en prennent connaissance et en pénètrent l'intelligibilité.

La thématique du congrès de Cotonou qui démarre ce jour ne s'écarte pas de ce souci, de ce combat mené jusqu'ici pour l'accessibilité des décisions de nos cours : « la motivation des décisions des cours suprêmes judiciaires. Dire le droit et être compris ». Nos concitoyens veulent, en effet, avoir accès aux décisions de justice dans une quête légitime et juste de sens, de signification, de compréhension, de réponse à leurs doutes, suspicions, interrogations ou questionnements.

Le peuple au nom de qui la justice est rendue a évidemment le droit de savoir comment, dans quel but, quelle démarche et avec quels outils les chaînes ou séries de décisions judiciaires sont prises en son

nom. Il est donc question à travers ce thème d'œuvrer non seulement pour l'accessibilité des décisions des cours suprêmes judiciaires mais aussi et surtout la lecture compréhensive de leur motivation. Le choix courageux d'un tel thème traduit votre décentration, votre noble et empathique souci de répondre à un besoin, de combler un vide, de corriger une insuffisance qui pose problème : la compréhension de vos décisions.

Vos prétoires, Mesdames et Messieurs, sont en effet les ultimes lieux de contrôle, de réexamen et réévaluation des verdicts des juridictions inférieures. En tant que telles, les décisions qui y sont prises sont attendues, scrutées et intéressent non seulement ces juridictions inférieures mais aussi les justiciables concernés et l'ensemble des citoyens.

On comprend pourquoi il convient qu'elles soient motivées dans le but d'en faciliter la lisibilité, la prédictibilité, la compréhension et pourquoi pas, l'acceptation par tous. Or motiver un acte, c'est le justifier, démontrer sa pertinence, mettre en évidence ce qui le fonde, le rend nécessaire à partir des faits, des principes ou normes préétablies, prédéterminées.

La motivation des décisions de justice renvoie donc à un travail d'écriture, de rédaction, de construction à la fois intellectuelle et technique qui nécessite une expertise, une compétence mobilisant un ensemble d'habiletés, de capacités cognitives, éthiques et professionnelles.

Elle ne peut donc se faire ex-nihilo c'est-à-dire sans base culturelle, intellectuelle ou sans maîtrise du métier. La motivation ne peut non plus

s'accommoder de l'à-peu-près, des connaissances relatives, approximatives ou douteuses. De fait, il faut connaître à fond le droit, en maîtriser le contenu, l'esprit, les mécanismes, les spécificités pour le dire, le motiver et être assuré d'être compris en retour.

C'est donc conscient de cette nécessité que votre réseau met régulièrement l'accent sur la formation et le renforcement des capacités des cadres et des praticiens du droit du monde francophone. Celui en effet dont les connaissances sont limitées et la maîtrise minimale ne peut, ni bien dire le droit, ni être en capacité d'en bien motiver les décisions.

Mesdames et Messieurs,

Avec le thème de ses assises, je comprends aujourd'hui plus qu'hier, l'attitude responsable du

gouvernement du Bénin lors du concours de recrutement des auditeurs de justice en 2019. Alors que 80 postes étaient ouverts pour ce concours, seulement 12 candidats méritants ont été sélectionnés à la fin des compositions, au grand dam des populations qui ont estimé que, face au taux élevé du chômage des jeunes dans le pays, ce résultat est choquant, scandaleux, injustifiable.

Avec le thème de cette rencontre, je perçois à présent la pertinence et la motivation des organisateurs du concours et je salue l'incorruptible sagesse et la responsabilité dont ont fait preuve les décideurs impliqués à tous les niveaux, dans l'organisation de ce recrutement. Dire le droit et en motiver la décision sont tellement importants, tellement délicats qu'ils nécessitent une intelligence et des aptitudes supérieures. N'importe qui ne doit

être autorisé à exercer ces charges pour le bien commun.

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour l'harmonie, l'ordre la tranquillité et la paix sociale qu'il importe de motiver les décisions de justice de manière à être compris par ceux dont elles impactent la vie, le devenir ou l'avenir.

De fait, nous savons tous que les décisions de justice rejetées, contestées, sont socialement et potentiellement anxiogènes et crisogènes. C'est pour limiter, réduire les conflits qu'il faut justifier, motiver les décisions de justice avec pour critères la pertinence, la correction et la cohérence des arrêts. L'objectif visé étant d'amener même celui contre qui la décision est prise, à l'accepter parce qu'elle est juste et nécessaire.

Cette obligation d'amener les autres à comprendre une décision prise au nom de tous s'impose en fait à tous les détenteurs du pouvoir public : les politiques, les contrôleurs de tous genres, les inspecteurs et autres évaluateurs dont les décisions sont sujettes à toutes sortes de critiques, d'attaques, de contestations, de polémiques.

Mesdames et Messieurs ;

Dans notre pays, au niveau de l'enseignement secondaire, pour réduire les conflits, les polémiques et les contestations découlant des inspections, l'inspecteur après l'observation d'une situation de classe est tenu de partager avec l'enseignant soumis à son évaluation, la motivation de sa décision. L'accord cosigné de cette motivation par l'enseignant dont l'acte pédagogique est jugé, est la condition de son acceptation par l'Inspection

Générale. Cette exigence d'accord et donc de compréhension de ceux qui sont concernés par la décision oblige l'inspecteur, juge de l'enseignant observé, à faire preuve de conscience professionnelle, de retenue, d'objectivité, d'impartialité, de rigueur dans la rédaction de la motivation de ses décisions. Elle limite l'arbitraire, la démesure, les excès.

L'exigence de compréhension de la décision par ceux pour ou contre qui elle est prise est d'ailleurs une garantie de protection, de sûreté, de sécurité des décideurs eux-mêmes. Nul en effet ne sait de quoi est capable le justiciable convaincu d'être victime d'injustice et d'abus d'autorité.

Mesdames et Messieurs ;

Dans chaque motivation de décisions de justice, on peut collecter de précieuses informations

renseignant sur son auteur notamment, ses qualités professionnelles, ses capacités rédactionnelles, sa maîtrise de la jurisprudence, bref son expérience. Chaque motivation de décision est une révélation, un dévoilement de celui qui l'a conçue et rédigée.

Afin qu'en toute circonstance, le meilleur de vous et de votre métier soit rendu visible, il importe qu'au cours de ses assises, on mise sur l'échange, le partage d'expériences de vos hautes juridictions respectives sur la rédaction des arrêts et surtout la structuration des argumentations qui fondent vos ultimes décisions pour une administration efficace du service public de la justice dans les pays francophones, une bonne image de vos hautes institutions au sein de nos sociétés.

Ce qui est attendu de vous, a cette rencontre de Cotonou et même au-delà, grâce à l'Open data et

aux autres stratégies de diffusion et de partage d'informations, c'est la mutualisation de vos expertises respectives, de vos pratiques, vos traditions juridiques en matière de rédaction, de motivation des décisions des hautes juridictions de cassation pour davantage de sécurité juridique et judiciaire dans les pays ayant en partage l'usage du Français.

Mesdames et Messieurs ;

L'un des besoins de l'homme dont la satisfaction garantit la paix et la sécurité au monde est le besoin de justice. Sa pleine et totale satisfaction est un idéal vers lequel nous devons tendre en permanence avec foi, engagement, conscience et professionnalisme. Le monde francophone compte donc sur vous, sur votre réseau

pour relever en notre temps et dans notre espace, ce défi.

C'est sur cette espérance qu'au nom du Président de la République Patrice TALON, je déclare ouverts ce jour, 30 juin 2022, les travaux du 7^{ème} congrès de l'association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du français.

-Vive les Hautes juridictions de cassation de l'espace francophone !

-Vive la justice au service de l'Etat de droit !

- Vive la justice au service de la sécurité et de la paix !

- Vive le Bénin !

Je vous remercie.